JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/01/2021022193/justel

Dossier numéro : 2021-10-01/06

Titre

1 OCTOBRE 2021. - Arrêté du Gouvernement flamand établissant les règles d'octroi d'une aide stratégique à l'investissement et à l'innovation aux entreprises et divisions de travail adapté et aux entreprises de l'économie de services locaux à la suite du COVID-19

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 15-10-2021 page : 107467

Entrée en vigueur : 01-10-2021

Table des matières

CHAPITRE 1er. - Définitions

Art. 1

CHAPITRE 2. - Aide d'Etat

Art. 2

CHAPITRE 3. - Régime d'aide

Art. 3

CHAPITRE 4. - Conditions de la demande d'aide

Art. 4-5

CHAPITRE 5. - Procédure de demande d'aide

Art. 6-13

CHAPITRE 6. - Contrôle

Art. 14-16

CHAPITRE 7. - Dispositions finales

Art. 17-18

Texte

CHAPITRE 1er. - Définitions

Article 1er. Dans le présent arrêté, on entend par :
1° département : le Département de l'Emploi et de l'Economie sociale visé à l'article 25, § 1er, de l'arrêté du Gouvernement flamand du 3 juin 2005 relatif à l'organisation de l'Administration flamande ;

 Copyright Moniteur belge